Jean-Baptiste André Godin à monsieur Silbernagel, 10 décembre 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)
Collation2 p. (389r, 390v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Silbernagel, 10 décembre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46079

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 décembre 1872
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireSilbernagel
Lieu de destinationBâle (Suisse)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46079?context=pdf

Description

RésuméSur les conditions de rémunération de Silbernagel, représentant de commerce, et sur ses références.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

Distribution des produits, Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46079?context=pdf

389

Versailles 10 Xbre 72

Monsieur Silbernagel,

Les conditions que je vous ai indiquées sont celles qui sont faites dans ma maison aux représentants sur place. C'est à ce titre que je vous les ai soumises ; néanmoins je puis consentir à en arrêter d'autres avec vous et à vous accorder la même remise sur

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46079?context=pdf

[illegible] affaires, et me [illegible] prévenant des clients que vous auriez faits, mais en ce cas il me semble que du moment où j'aurai à vous accorder une commission, même sur des affaires qui me viendront directement, il convient de réduire votre commission à ~~[illegible]~~ 2 1/2 %

Je remarque que dans les références que vous me donnez, il n'y a ni maison d'industrie ni maison de commerce en France. Ne pourriez-vous pas m'en indiquer ?

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités.

Godin

330

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46079?context=pdf